

INTRODUCTION

Selon Rolando Toro créateur de la Biodanza :

« la Biodanza se définit comme un système d'intégration affective, de rénovation organique et de « réapprentissage » des fonctions originaires de la vie (...). Elle est née d'une profonde méditation sur la vie et le bien-être, et de l'impulsion naturelle à satisfaire nos instincts de base, d'amour, de santé, de liberté, de création, de nutrition et d'harmonie humaine. Le système de la Biodanza possède la force efficiente, la sensibilité exprimée dans la poésie de la rencontre humaine et par le langage universel de la danse et de la musique. Son but est le développement harmonieux de nos potentiels humains grâce à un nouveau concept de la santé et du réapprentissage à vivre... »

Aussi devenir professeur de Biodanza c'est :

- se **réconcilier** avec sa propre nature, la nature même de la vie, de sa vie
- se réapproprier son chemin et sa manière de cheminer dans sa vie,
- investir et exprimer ses potentialités en respect avec la nature profonde de son humanité...

L'action du professeur de Biodanza ou du facilitateur (précédente appellation) est de faciliter chez ses élèves, ce processus de réappropriation, de réconciliation et d'expression avec la vie. En Biodanza cette évolution se réalise avec l'autre et le groupe et ne peut se faire seul.

Cette formation, permet de se poser des questions vitales et de les solutionner en les vivenciant, ce qui devient la base de notre enseignement. Notre corps devient ainsi le centre de notre apprentissage ; nos relations, notre terrain d'expérimentation et nos danses, le moyen de forger notre identité et notre humanité.

Nous arrivons tous avec des savoirs, des expériences, des acquis, des besoins, une histoire. Le processus de formation va nous confronter dans nos certitudes et permettre la confiance dans de nouvelles, nous posant toujours la même question : mon chemin et celui auquel je me destine va-t-il dans le sens du respect de la vie, de ma vie ?

Etre professeur, c'est mettre au centre de notre vie cette interrogation et accueillir les réponses de la vie. Ceci à tout moment et à travers ce que nous sommes, faisons, partageons, apprenons, transmettons. Etre professeur n'est pas exercer un métier, c'est s'engager dans une véritable vocation, celle **d'une action profonde et durable de transformation**.

Pour certaines personnes, suivre cette formation – avec le statut d'étudiant ou d'auditeur - peut aussi correspondre au désir d'approfondir leur connaissance des éléments théoriques et conceptuels à la base de la Biodanza. D'autres peuvent être motivées par le désir d'intégrer un groupe qui, pendant une période de trois années va vivre un processus évolutif intense à travers la Biodanza. Le désir de devenir professeur ne se manifeste pas nécessairement comme seule motivation à suivre la formation. Ce désir peut aussi apparaître au cours de celle-ci.

Quelle que soit la motivation qui nous anime, ce processus de formation est la même pour tous. C'est à l'issue de celui-ci que les vocations se confirment ou se révèlent ; et notre vocation de directeur est d'accompagner et de faciliter ce processus.

Alain LUCAS directeur de l'école de Biodanza de Nantes Atlantique

PRESENTATION

« Le fondement de la Biodanza vient d'une méditation sur la vie, ou peut-être, sur le désespoir, sur le désir de renaître de nos gestes morcelés, de nous libérer de notre structure de répression vide et stérile. Ou alors, encore plus simplement, de la nostalgie de l'amour. Plus qu'une science, c'est une poésie de la rencontre humaine, une nouvelle sensibilité face à l'existence. »
Rolando Toro

La Biodanza est un système qui favorise l'épanouissement humain grâce à des vivencias intégrant induites par la musique, la danse et des situations de rencontres en groupe. Elle se compose d'un ensemble de propositions-danses et de musiques sélectionnées, organisés selon un modèle théorique dont l'objectif est l'expression intégrée du potentiel de la vie en chacun.

La Biodanza vise à stimuler, avant toute chose, la partie saine de ce potentiel, appréhendé selon cinq grands ensembles d'expression : la vitalité, la sexualité, la créativité, l'affectivité et la transcendance. Dans le but de renforcer en chacun, un processus d'autonomie, de réalisation, d'évolution et de solidarité. Elle constitue une thérapie fondée sur la réhabilitation existentielle et une pédagogie de l'art de vivre.

Les propositions de danses suivent des règles qui ont des objectifs précis tels que l'intégration rythmique, l'intégration entre affect et motricité, la réhabilitation de la réponse instinctive, l'expression de l'identité, une meilleure résistance au stress, l'élévation du niveau de santé et de l'humeur, l'amélioration de la communication sociale et la réhabilitation du lien originel entre l'être humain et la nature. La Biodanza se définit souvent comme « une poésie de la rencontre humaine » : en permettant l'accès à une rencontre profonde avec soi-même, avec les autres et avec la totalité de l'univers et des manifestations multiples de la vie, elle stimule le sentiment d'esthétique existentielle.

La Biodanza enseigne à se mouvoir, à s'exprimer, à vivre le contact, à être plus sensible, à goûter à la joie et au plaisir de vivre. A sentir la vie plutôt qu'à la penser. Elle est un véritable laboratoire de vie, qui permet d'expérimenter de nouveaux comportements, de nouvelles ouvertures, de nouvelles possibilités, à partir de la créativité de chacun et de la capacité à se renouveler. Elle nous invite à découvrir nos propres réponses existentielles dans l'expression et dans l'action. Elle a été créée par le Professeur Rolando TORO ARANEDA qui a puisé son inspiration à la source de l'anthropologie et de l'éthologie. La théorie de la Biodanza se fonde essentiellement sur la biologie et, par extension, sur toutes les sciences de la vie.

« L'école de Biodanza est une « école de vie », une nouvelle sensibilité et intelligence face au monde, une nouvelle motivation affective existentielle. Elle vise à former des enseignants de Biodanza. Une nouvelle profession qui développe et établit une pédagogie de l'art de la communication affective et du plaisir de vivre. C'est une voie progressive d'exploration, d'intégration, de communication de groupe dans la dimension poétique d'une conscience humaine pleine. »
Rolando Toro

Les applications de cette nouvelle pédagogie, de cette rééducation affective existentielle, sont nombreuses, pour tous les âges et tous les publics, et répondent à une demande croissante : groupes réguliers et stages, en accès libre ou dans les institutions et établissements d'éducation, de santé, de développement personnel, de réhabilitation sociale...

Le système de la Biodanza est administré par la **Fondation Biocentrique Internationale** (I.B.F. : International Biocentric Foundation). Son objectif est d'unifier les théories, les méthodes et les critères de pratique de la Biodanza dans le monde entier. Ce but ne peut être atteint que grâce à la coordination des différentes écoles qui forment des professeurs de Biodanza.

L'orientation du mouvement est donnée par le Président de **I.I.B.F.**, le professeur Rolando TORO, créateur du Système de la Biodanza. Les écoles de formation de professeurs sont créées exclusivement par le Professeur Rolando TORO qui en désigne également les Directeurs. Le programme de l'Ecole de Formation en Biodanza est dispensé dans les écoles uniquement par des Enseignants Didacticiens.

Toute modification du règlement et du Programme Unique des Ecoles de Biodanza ne peut être effectuée sans l'autorisation du Conseil de la Fondation Biocentrique Internationale en consensus. L'I.F.B. veille à la conformité aux normes. Le Programme Unique des Ecoles de Formation à l'Enseignement de la Biodanza inclut une formation rigoureuse à la vivencia et un apprentissage théorique sur les effets de Système de la Biodanza sur la santé et le style de vie.

CRITERES D'ADMISSION

- Participer à un groupe régulier avec un professeur de Biodanza, avoir un minimum de 50 heures de « vivencia » en Biodanza dans les six mois précédents (ou les rattrapper avant le 4eme module).
- Ecrire une lettre décrivant la motivation personnelle à suivre la formation de Professeur de Biodanza..
- Avoir achevé un parcours universitaire, ou des études équivalentes, ou une expérience dans les sciences de la vie, le développement humain.
- Ne pas présenter de dissociation excessive par rapport aux critères d'intégration corporelle et affective (conduites comportementales inappropriées) d'après les critères de la Biodanza.
- Etre introduit par une lettre écrite par un professeur de Biodanza ayant réalisé une première évaluation et recommandant l'élève à l'école de formation..
- De nouveaux étudiants peuvent être acceptés dans un cycle de formation en cours de 2^{ème} année avant les modules de méthodologie (sauf cas d'exception)

PROGRAMME DE FORMATION

1. Définition de la Biodanza et le Modèle Théorique
2. L'inconscient vital et le Principe Biocentrique
3. La Vivencia
4. Les aspects biologiques
5. Les aspects physiologiques
6. Les aspects psychologiques
7. Antécédents mythiques et philosophiques
8. Identité et intégration
9. Transe et régression
10. Contact et caresses
11. Le mouvement humain
12. Vitalité
13. Sexualité
14. Créativité
15. Affectivité
16. Transcendance
17. Mécanismes d'action de la Biodanza
18. L'éducation biocentrique
19. Applications et extensions
20. Biodanza, Ars Magna
21. Méthodologie I : sémantique musicale
22. Méthodologie II : la séance de Biodanza
23. Méthodologie III : la séance de Biodanza (2)
24. Méthodologie IV : cours et stage de Biodanza
25. Méthodologie V : conduite d'un groupe
26. Méthodologie VI : critères d'évaluation du développement
27. Méthodologie VII : liste officielle des exercices, consignes et musiques

PLAN DES ETUDES

Le cycle de formation en Biodanza a une durée approximative de 3 ans et comprend :

- 27 modules de formation soit 9 à 10 week-ends par année ;
- 2 Projets « Minotaure » et 1 week-end spécifique (extension...) ;
- de 3 à 12 conférences, manifestations sur des thèmes en affinité avec le Système Biodanza, chacune suivie d'une vivencia ;
- la pratique hebdomadaire dans le même groupe, à raison de 70 heures par année de formation. Ou une forme aménagée en stages ou résidentiels en accord avec la direction de l'école.
- les compte-rendus relatifs au thème de chaque module ;
- une évaluation de connaissance théorique et un entretien individuel avec la direction, validant l'accès à la méthodologie
- la conduite d'un groupe en supervision ;
- l'élaboration d'un mémoire et un examen final d'évaluation.

Le thème de chaque module fera référence à un livret rédigé par le Professeur Rolando Toro Araneda. Les étudiants des Ecoles de Formation en Biodanza doivent assister aux modules de l'Ecole à laquelle ils sont inscrits. Les modules auxquels ils seraient absents (pour des motifs justifiés) doivent être récupérés lors du cycle de formation suivant de la même école. Bien que toutes les Ecoles de Biodanza Système Rolando Toro suivent un Programme Unique, le cours de formation implique un processus guidé par un Directeur et dans un groupe déterminé.

1. Les modules Théoriques

Ceux-ci concernent la connaissance de la théorie de la Biodanza et de ses fondements scientifiques. Les diverses matières sont proposées selon le programme unique des Ecoles Rolando Toro. La durée de chaque module est de minimum 12 heures, partagées entre théorie et vivencia. Les étudiants doivent rendre un compte-rendu écrit à remettre lors du module suivant. Ce compte-rendu comprendra une synthèse théorique des concepts présentés et un témoignage vivenciel, le tout enrichi de réflexions, commentaires et éléments de recherche personnelle (articles, lectures, etc.).

2. Méthodologie

L'objectif de la Formation en Méthodologie est que l'étudiant se forge une compétence professionnelle et comprenne la méthodologie pour la conduite des groupes de Biodanza. Le programme unique de formation en Biodanza comprend sept modules de méthodologie au cours desquels l'élève apprend, dans le détail, chaque exercice ou groupe d'exercices de Biodanza (nom de l'exercice, éventuellement son historique, l'objectif, la consigne, le mode d'exécution et les musiques recommandées), et la façon de structurer une séance, des stages.

Les exercices et musiques spécifiques aux Applications et Extensions de Biodanza ne doivent pas être introduites dans le Cours de Formation de Professeurs de Biodanza.

Dans les modules de Méthodologie III, IV, V et VI, en plus de la session dédiée à l'apprentissage des exercices, un ou deux devront être dédiées à la structuration et la conduite expérimentale d'une session de Biodanza. Ce travail doit être réalisé en petits groupes formés. Ensuite, les élèves recevront de la part du Didacticien et éventuellement Tuteur (s'il est présent), un commentaire ayant les caractéristiques d'une supervision. Le livret du thème Méthodologie VII est la Liste Officielle des Exercices, Musiques et Consignes de Biodanza.

3. Approfondissement de la vivencia

Deux « Projet Minotaure » (Approche spécifique des peurs) ainsi qu'un stage spécifique feront partie de la formation, aussi diverses extensions seront proposés au sein de l'école. Les stages en formation étant l'occasion d'un approfondissement de la vivencia et d'une découverte d'une spécificité (travail avec enfants et adolescents, atelier de créativité, éducation au contact ...).

Parallèlement, il est obligatoire pour l'élève en formation, de suivre un cours hebdomadaire et/ou de participer à des stages ou mensuels sur des thèmes précis s'il n'existe aucun groupe régulier à proximité de son lieu de résidence. Des attestations de fréquentation devront être remises à la coordination de l'école.

4. Séminaires sur des thèmes en affinité

Les séminaires de 3 (minimum au sein de l'école) à 12 (stages, conférences, manifestations) sur des thèmes en affinité avec le Système Biodanza, devront être suivis d'une vivencia. Le thème, la durée et la date de chaque séminaire, seront déterminées par la direction de l'école. Les séminaires peuvent se faire par « groupes d'étude » formé au maximum de 5 étudiants, encadré par le directeur d'école. Eventuellement, ils peuvent être animés par des spécialistes de chacun des domaines étudiés. Ces séminaires peuvent aussi avoir un caractère plus vivenciel et font partie, d'extensions de la Biodanza. Ils peuvent être suivis dans le cadre de Congrès ou autre manifestations organisées ou co-organisées avec l'école ou par l'International Biocentric Foundation.

5. Classes de supervision

Le Programme Unique de Formation en Biodanza établit que pour obtenir l'habilitation à l'enseignement, il est nécessaire de devenir élève praticien, c'est-à-dire avoir l'expérience et conduire un groupe de Biodanza sous supervision. La pratique supervisée consiste en 8 sessions d'une durée de deux heures chacune, conduites par l'étudiant pratiquant et supervisées par le directeur et un Professeur Didacticien reconnu par l'Ecole comme le superviseur responsable.

La supervision suit des normes précises pour évaluer les connaissances théoriques de l'étudiant ainsi que ses ressources méthodologiques. La supervision peut seulement être faite par un professeur ayant plus de 3 ans d'expérience en Biodanza. Durant les classes supervisées, le professeur doit être présent. Il n'existe pas de supervision hors de la classe. Le superviseur donnera des avis positifs ou négatifs (feedback). Si après 8 classes supervisées, l'étudiant ne fait pas preuve de capacité professionnelle, l'école l'autorisera à demander autant de classes en supervision supplémentaires que nécessaires.

L'étudiant supervisé peut fixer ses tarifs afin de payer la salle et le professeur qui le supervise. L'école doit posséder un rapport de la classe supervisée accomplie. A ce jour, le prix de chaque supervision a été fixé à 115 Euros pour les étudiants de l'Ecole Rolando Toro Nantes Atlantique. Le dédommagement concernant les frais de déplacement du didacticien ne sont pas compris dans ce forfait. Les deux parties ont l'entière liberté pour conclure entre elles des arrangements à leur convenance.

Le Directeur remettra au superviseur responsable la fiche de supervision. Au cas où le professeur Titulaire ne posséderait pas la qualification de Didacticien, l'élève se mettra d'accord avec la Direction de l'Ecole pour déterminer le nom du professeur Didacticien avec lequel se fait la pratique supervisée. Avec l'autorisation à commencer la pratique supervisée, l'étudiant recevra aussi la fiche pour recueillir les signatures du ou des superviseurs. Le Directeur devra délivrer par écrit l'autorisation à commencer la pratique supervisée.

Chaque élève pourra être autorisé à commencer la pratique supervisée après le module de Méthodologie V et quand il aura rendu les compte-rendus écrits relatifs aux modules des première et deuxième années scolaires. Il ne peut avoir à récupérer qu'un maximum de 3 modules et devra avoir l'approbation écrite du Directeur de l'Ecole.

Si après les 8 sessions de pratique, l'évaluation du professeur responsable et didacte révélait qu'il existe certaines lacunes de méthodologie, la Direction de l'Ecole demandera à l'élève pratiquant des supervisions complémentaires avec le même superviseur. Si l'étudiant pratiquant désire continuer à conduire son groupe de pratique après les 8 supervisions, il pourra le faire avec une supervision complémentaire mensuelle jusqu'au moment où il recevra le diplôme de Professeur de Biodanza. Les supervisions complémentaires devront être réalisées par le professeur responsable ; au cas où il ne le pourrait pas, le Directeur de l'Ecole autorisera un autre professeur.

Chaque élève pratiquant ne pourra avoir seulement qu'un groupe de pratique et ne pourra conduire des stages de Biodanza. La publicité de la pratique supervisée devra être réalisée en ayant comme référence le « dépliant modèle » mis à disposition par la direction de l'Ecole. La publicité du pratiquant ne pourra être faite dans l'école, les groupes des autres professeurs et des autres pratiquants.

A la fin de la pratique, le superviseur responsable remettra au Directeur de l'Ecole, la fiche de supervision complétée et avec sa signature pour l'approbation du cycle de pratique supervisée.

6. Action sociale

Les étudiants peuvent, de manière optionnelle, participer à une action sociale si l'étudiant a suivi l'extension adaptée. Par exemple : groupes de population marginale, personnes âgées, institutions de protection de l'enfance, etc. Ces activités seront prises en compte dans le CV des étudiants ainsi que dans le mouvement de la Biodanza. Chaque école organisera un programme d'action sociale en fonction des possibilités locales et fera un contrôle de la qualité des activités et de la continuité des différents groupes.

7. Mémoire (monographie)

A la fin de la pratique supervisée, l'étudiant devra produire un mémoire sur le thème de biodanza théorique ou pratique. Le thème théorique devra concerner un des aspects de la théorie de la Biodanza et le thème pratique devra concerner la pratique supervisée. Le thème du mémoire devra préalablement être approuvé par le Directeur de l'école. Le mémoire sera réalisé avec l'accompagnement du Didacticien responsable de la supervision pratique du candidat. Le mémoire devra être corrigé en premier lieu par le Didacticien superviseur et ensuite par le Directeur de l'Ecole, de façon qu'il puisse être présenté pour obtenir le titre et le diplôme de Professeur de Biodanza.

Les critères de l'évaluation du mémoire sont les suivants :

- consistance et exactitude théorique méthodologique ;
- cohérence avec le Principe Biocentrique ;
- présentation esthétique du travail et rédaction correcte.

Le délai maximum imparti pour la titularisation sera d'une année à condition que l'élève ait complété le programme des modules de formation et réalisé ses huit supervisions. Dans le cas où l'élève dépasserait ce délai, son cas devra être réexaminé par la direction de l'école. Selon les raisons avancées pour expliquer le dépassement de ce délai, l'élève devra participer à des modules de formation déterminés par la direction de l'école, afin de s'actualiser.

8. Cérémonie de présentation du mémoire pour obtenir le titre et le diplôme de professeur de Biodanza

Une fois approuvé par le Directeur de l'Ecole, le mémoire devra être présenté par l'étudiant devant une commission composée par le Directeur et par d'autres Professeurs Didacticiens invités, parmi lesquels devra être présent le superviseur responsable de la pratique de l'étudiant. Si le Directeur le désire ainsi, il pourra facultativement inviter plus que deux Didacticiens pour composer la commission avec lui. La cérémonie de présentation du mémoire devra être dans l'enceinte de l'Ecole d'origine de l'étudiant, en évitant des événements collectifs avec d'autres Ecoles ou des congrès ou d'autres manifestations à thème. Cet examen sera ouvert au public.

La soutenance durera 30 minutes maximum suivies de 30 minutes d'évaluation par les examinateurs. Durant la présentation, l'étudiant devra démontrer de la clarté dans l'exposition de son propre mémoire. Les aspects suivants seront pris en compte dans l'évaluation : Logique théorique ; cohérence avec le Principe Biocentrique ; argumentation relative à la théorie et la pratique de la Biodanza ; clarté de la présentation orale ; esthétique de la présentation et rédaction correcte.

Une fois présenté le mémoire et obtenu l'approbation finale du Directeur avec le consentement préalable des autres membres de la commission, l'étudiant obtiendra le titre de Professeur de Biodanza et le diplôme respectif préparé par l'I.B.F.

DIPLÔME DE PROFESSEUR DE BIODANZA

Pour prétendre à l'obtention du Diplôme de professeur de Biodanza, l'étudiant devra compléter toutes les étapes du Programme Unique de Formation et s'inscrire à l'International Biocentric Foundation qui lui fournira un Numéro de Registre Professionnel. Le professeur Titulaire ne sera pas habilité à donner des cours sur des thèmes relatifs aux Spécialisations et Extensions de la Biodanza, sans avoir réalisé les formations spécialisantes l'y autorisant.

Le diplôme de Professeur de Biodanza donne droit de :

- utiliser le nom Biodanza® système Rolando Toro et son logotype, enregistré pour le monde entier, en prenant toujours en compte l'application correcte du système de la Biodanza. Ce droit est soumis à l'application correcte et orthodoxe de la Biodanza Système Rolando Toro.
- Appliquer la méthodologie de Biodanza Système Rolando Toro en diffusant la théorie et les exercices créés et organisés en relation avec le Principe Biocentrique et le Modèle Théorique, et aucunement dans le cadre d'une adaptation avec d'autres approches
- Exercer la profession de Professeur de Biodanza dans n'importe quelle partie du monde.
- Créer des centres privés de Biodanza pour réaliser des cours hebdomadaire et/ou des ateliers;
- Animer des groupes de Biodanza dans des institutions privées ou publiques ;
- Utiliser l'appellation Biodanza® et faire la publicité de ses cours hebdomadaires et ateliers dans les journaux, revues et autres médias.
- Le professeur Titulaire de Biodanza bénéficiera d'une réduction sur le prix des stages de formation dans toutes les écoles, ceci afin de faciliter son actualisation et son contact avec le mouvement de la Biodanza.

LES FONCTIONS DE CONTROLE DE L' I.B.F.

Les Directeurs des Ecoles de Biodanza Système Rolando Toro devront tenir un registre actualisé des modules, avec la liste des étudiants qui y ont participé. A la fin de chaque année scolaire, les Directeurs devront envoyer de telles listes à l'I.B.F ou aux organismes ou personnes désignés par elle. L'I.B.F. se réserve le droit de donner cours au contrôle de l'activité développée par les Ecoles, de l'application de la présente Orientation Normative et des normes établies par contrat. Le contrôle sera étendu aussi à l'action des lois en vigueur dans le pays de résidence de l'Ecole et à la conduite éthique du Directeur et des Professeurs Didacticiens en relation avec les autres Professeurs de Biodanza, les autres Ecoles, les étudiants de Biodanza et toute la Communauté. Un tel contrôle pourra être mené directement ou grâce à un Didacticien, une institution ou d'autres professionnels de confiance de l'IB.F.

ETUDIANTS AUDITEURS

Les personnes désireuses d'approfondir leur connaissance et leur expérience de la Biodanza pourront s'inscrire en tant qu'auditeurs libres aux modules de leur choix. Sont toutefois exclus de cette alternative les modules de Méthodologie. Si ces personnes désirent, par la suite, intégrer la formation, les modules auxquels elles ont assisté, devront être refaits dans leur intégralité. L'école peut leur remettre à leur demande une attestation de présence qui ne les autorise pas à travailler comme Professeurs de Biodanza. Les étudiants auditeurs ne peuvent accéder aux modules de Méthodologie.

L'option d'accepter ou non des élèves auditeurs reste un critère du Directeur de chaque Ecole.



Ecole de BIODANZA Rolando TORO Nantes Atlantique

FICHE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION
à nous retourner dans le cas où vous souhaiteriez entreprendre la formation

NOM

Prénom

Date et lieu de Naissance.....

Profession ou activité actuelle

.....

Parcours professionnel et niveaux de qualification (formation/diplômes le cas échéant)

.....

.....

.....

Adresse Complète

.....

Tél domicile tél travail..... tél mobile

e.mail fax.....

Professeur habituel et rythme hebdomadaire ou mensuel

.....

Expérience en Biodanza (sur papier libre si vous avez besoin d'espace):

.....

.....

.....

Autres précisions que vous jugez utile (état de santé, travail thérapeutique réalisé ou en cours ...):

.....

.....

.....

Je joins à mon inscription :

- mes motivations personnelles à suivre la formation
- la lettre de présentation de mon professeur-facilitateur titulaire
- une photo
- un chèque d'inscription de 150 € d'arrhes à l'ordre de ABE en règlement du premier week end de formation

Date

Signature